Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

La fibre FTTH sur la CCPOL

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 18 décembre 2020

Suite à une question que nous avons posé en conseil municipal le 16 novembre 2020, une réunion a été organisé mardi 15 décembre pour nous donner des précisions sur le déploiement de la fibre optique dans le département et plus précisément dans notre communauté de communes.

De quoi parle-t-on ?

Pour simplifier les choses, la Fibre FTTH (Fiber To The Home : Fibre à l’abonné) est la dénomination technique pour évoquer l’accès Internet par Fibre optique reliée directement aux domiciles des particuliers ou

aux petites entreprises, en remplacement de l'accès ADSL ou VDSL que l'on peut avoir avec nos fils de cuivre actuels. En terme d'accès Internet, en France, on parle de *haut-débit* pour les accès en ADSL/VDSL (et 3G pour les mobiles), quelle que soit leur qualité. Et on parle de Très-Haut-Débit (THD) pour les accès internet permettant un meilleur débit (supérieur à 30Mb : la fibre et la 4G par exemple).

En Limousin, le syndicat mixte DORSAL avait été créé en 2002 pour faciliter le déploiement du numérique sur le territoire. L'idée était de réduire la fracture numérique, améliorer l'attractivité du Limousin et développer la pratique et les usages du haut-débit et très-haut-débit. En 2004, DORSAL a créé un RIP (Réseau d'Initiative Public) pour s'assurer que la plus grande partie du territoire soit couverte par le haut-débit.

Que se passe-t-il aujourd'hui en Haute-Vienne ?

Il y a 3 zones en Haute-Vienne : la zone AMII (Limoges et son agglomération) gérée par Orange, la zone RIP (gérée par DORSAL) et la zone AMEL.

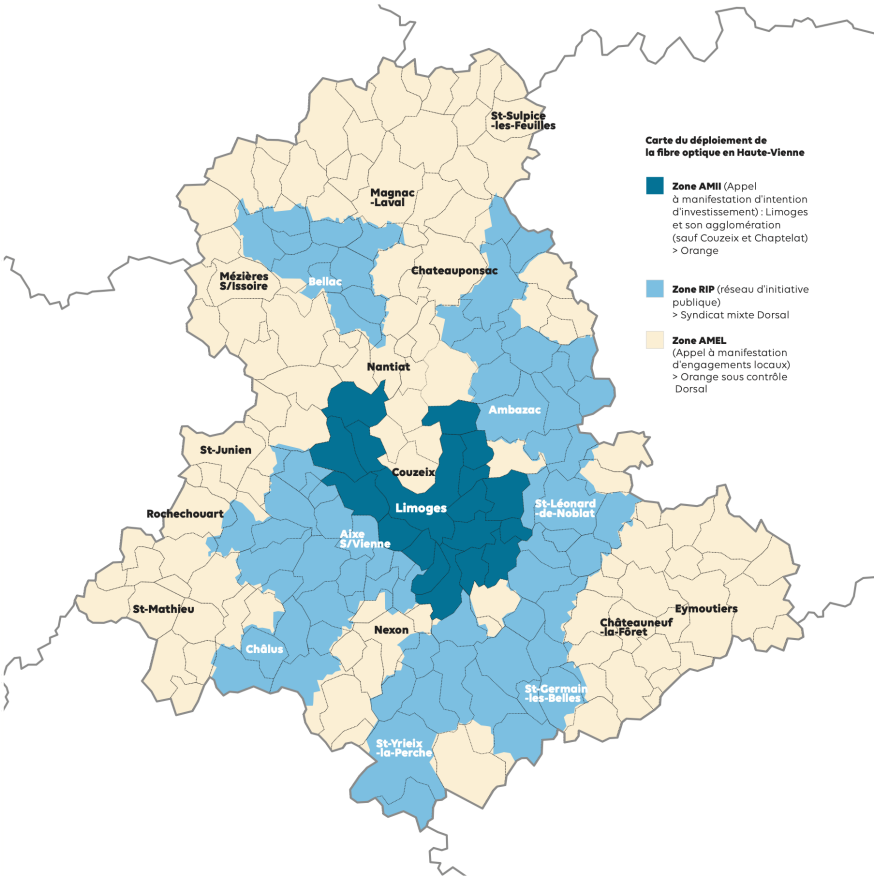

Carte déploiement THD Haute-Vienne
(tirée du site du conseil départemental)

La ville de Limoges et sont agglomération sont situées sur une zone pour laquelle Orange avait manifesté un intérêt de déployer un réseau, et les collectivités n’ont pas eu à subventionner le déploiement.

Le reste du territoire haut-viennois devait, lui, être géré par DORSAL. Certaines communautés de communes, ont préféré concentrer leurs dépenses pour optimiser et fiabiliser le réseau haut-débit avant d’investir dans la fibre, c’est pour cela qu’elle ne sont pas dans les zones RIP où la fibre est déployée. C’est le cas de la communauté de communes Portes Océanes du Limousin. (Notons une exception dans la CCPOL, Saint-Victurnien qui est sur le RIP DORSAL. Cette commune est un point de passage obligé pour d’autres secteurs et son fibrage a été nécessaire pour que les autres communes soient raccordées.)

Suite aux décisions du gouvernement Philippe en 2018, il a été donné la possibilité de créer des zones AMEL (Appel à Manifestation d’Engagements Locaux), c’est à dire des zones sur lesquelles des collectivités locales lancent un appel d’offres à destination des opérateurs privés afin de prendre en charge la couverture en fibre optique. Les AMEL sont prévues pour les zones où il n’y avait pas de RIP ou lorsqu’il se développe trop lentement. En Haute-Vienne, Orange est l’opérateur privé retenu depuis début 2020 : la fibre FTTH en zone AMEL représente 69000 prises contre 49000 prises en zone RIP. Cela permet une complémentarité et un équilibre entre les déploiements publics et privés et une accélération de la construction du réseau.

Le coût du déploiement sur la CCPOL

En plus de Saint-Victurnien qui représente 1100 prises FTTH, la communauté de communes POL représente environ 15000 prises à raccorder en zone AMEL.

Si il n’y avait pas eu de zone AMEL, le coût estimé pour la CCPOL pour financer le RIP fibre était estimé à 5 millions d’euros environ.

Dans la zone AMEL, l’opérateur prend une partie du coût à sa charge, le coût pour la CCPOL du déploiement de la fibre est alors estimé à 2 millions d’euros (124€ par prise), dont la moitié est prise en charge directement par le département. Sur le reste à charge (1M€), la moitié peut être prélevée sur l’enveloppe CDDI (financement de projets par le département). Le reste à charge net pour la CCPOL est donc d’environ 500000 euros, 10 fois moins que dans un scénario sans AMEL.

Le déploiement sur la CCPOL en dates

Saint-Victurnien, seule commune de la CCPOL à être sur le RIP, devrait voir les travaux commencer en 2022 pour ses 1100 prises.

Pour les villes en zone AMEL :

- La première ville de la CCPOL qui devrait être fibrée sera Vayres

(574 prises), pour laquelle les travaux devraient débuter en 2021.
- Viennent ensuite, avec début des travaux en 2022/2023, les communes de Saint-Junien (6174 prises), Rochechouart (2329 p.), Chaillac-sur-Vienne (550 p.)
- Enfin, les autres communes de la CCPOL verront les travaux commencer en 2023 : Chéronnac (256 p.), Javerdat (353 p.), Les Salles-Lavauguyon (186 p.), Oradour-sur-Glane (1133 p.), Saillat-sur-Vienne (479 p.), Saint-Brice-sur-Vienne (700 p.), Saint-Martin-de-Jussac (283 p.), et Videix (246 p.).

L'ensemble des travaux doivent être terminés avant fin 2024.

Et pour le particulier ?

Quand Orange aura mis en place ses NRO (Noeuds de Raccordement Optiques) et les PM (Points de Mutualisation), la société informera les autres opérateurs de la possibilité d'installer leurs propres NRO pour se raccorder aux PMs installés par Orange. La liaison entre le PM et les points de branchement (PBO) des logements sera assurée par Orange par un réseau mutualisé pour tous les opérateurs. Les différents opérateurs pourront alors communiquer à leurs abonnés qu'ils ont la possibilité de migrer sur une offre fibre.

Les frais de raccordement entre le point de branchement et la prise finale chez l'abonné dépendront de divers facteurs. Ils seront pris en charge par les opérateurs dans les immeubles, mais pour une maison individuelle, cela dépendra des difficultés de raccordement (souterrain ou aérien) et des offres commerciales de chaque opérateur (Free offre toujours les frais, Orange ne fait payer qu'en aérien, les autres ont des prix variables… plus d'information sur le site de l'Ariase).

Articles récents

- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025
- Faisons du projet LiCHEN une opportunité pour tout notre territoire !
- Agir contre les déserts médicaux, une urgence de santé publique

Archives

- juin 2025 (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- février 2025 (2)
- janvier 2025 (1)
- décembre 2024 (2)
- novembre 2024 (4)
- juin 2024 (3)
- mai 2024 (1)
- avril 2024 (2)
- mars 2024 (3)
- février 2024 (5)
- décembre 2023 (1)
- novembre 2023 (2)
- septembre 2023 (1)
- juin 2023 (1)
- mai 2023 (2)
- avril 2023 (3)
- mars 2023 (1)
- février 2023 (2)
- janvier 2023 (1)
- décembre 2022 (5)
- novembre 2022 (2)
- septembre 2022 (1)
- juillet 2022 (3)
- juin 2022 (3)
- avril 2022 (2)
- mars 2022 (2)
- février 2022 (2)
- janvier 2022 (2)
- décembre 2021 (1)
- novembre 2021 (2)
- octobre 2021 (1)
- septembre 2021 (1)
- juin 2021 (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)

- mars 2021 (5)
- février 2021 (3)
- décembre 2020 (2)
- novembre 2020 (2)
- octobre 2020 (3)
- septembre 2020 (1)
- juillet 2020 (1)
- juin 2020 (6)
- mai 2020 (1)
- avril 2020 (1)

Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- Site de WordPress-FR

Rechercher

- Politique de confidentialité
- Sitemap

- Facebook
- X
- RSS